Les mouvements étudiants face aux question de l'insertion et de la professionnalisation

Contribution présentée au Colloque du RESUP, « L'enseignement supérieur et les marchés du travail », Dijon, 19 et 20 juin 2008.

Robi Morder Chef de projet GURMSE, Laboratoire Organisations Marchandes et institutions, Université de Reims Champagne-Ardennes, 15 décembre 2008

Présentation

D'abord, un remerciement aux organisateurs du colloque d'avoir accepté la présente communication. C'est la deuxième fois que dans un colloque du RESUP il y a une intervention relative aux « mouvements étudiants » ¹. Il ne s'agit pas en la matière d'un « supplément d'âme », quelque peu « hors sujet » et extérieur aux préoccupations du RESUP. De même qu'on ne peut concevoir une sociologie du travail faisant l'impasse sur les syndicats et mouvements sociaux, il convient d'intégrer les « mouvements étudiants » (et nous entendons pas là aussi bien mouvements organisés à vocation pérenne, que mobilisations plus conjoncturelles) dans la recherche sur l'enseignement supérieur. Ces mouvements, ces acteurs collectifs, ont bien évidemment des actions, des prises de position qui ont des effets sur les politiques publiques : que ce soit en matière de réformes (ou de résistance aux réformes), ou dans les politiques des universités elles-mêmes (que l'on songe aux questions liées à la gouvernance, la place des élus étudiants qui peut être – comme celle des autres composantes catégorielles- décisive à certains moments, votes sur les maquettes, les statuts, les désignations de personnalités extérieures...)². La multiplicité pluridisciplinaire des regards croisés sur les mouvements étudiants qui est une préoccupation constante du GERME rencontre ainsi la pluridisciplinarité également revendiquée de votre réseau. Nous espérons continuer ces collaborations et échanges.

La communication que je vous présente aujourd'hui constitue à la fois une rapide synthèse de travaux du GERME et un point de départ du projet de recherche Gouvernement des universités et relations avec les milieux socio-économiques) qui est mis en route dans le cadre du laboratoire d'économie OMI (Organisations Marchandes et institutions), de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, avec le concours de la Ville de Reims³.

¹ Au Colloque du RESUP, « Regards croisés sur la question étudiante », Bordeaux, 9 juin 2006 Jean-Philippe Legois et Alain Monchablon ont présenté une communication sur Mai 68 ; Robi Morder et Emmanuel Porte une contribution « Mouvements étudiants concurrentiels dans un monde étudiant multipolaire face à une décentralisation des réformes » à paraître dans *Les Cahiers du Germe* N° 28, 2008/2009.

² Dans le cadre du Groupe de travail « institution universitaire et mouvements étudiants » GERME/ Centre d'histoire de sciences po qui s'est conclu par un colloque en février 2004 (Paris, Hôtel de Ville et Sciences po), actes à paraître coordonnées par Jean-Philippe Legois et Jean-Louis Violeau, Harmattan.

³ Le GERME, l'URCA (Université de Reims Champagne-Ardenne) et la Ville de Reims sont les trois partenaires du projet Mission CAARME (Centre d'archives, d'animation et de recherches sur les mouvements étudiants).

INTRODUCTION

La « Charte de Grenoble » fondatrice d'un nouveau syndicalisme étudiant proclame en 1946, « l'étudiant est un jeune travailleur intellectuel » ⁴. L'UNEF en conséquence revendique une protection sociale (et les étudiants obtiennent la sécurité sociale dans le régime général) et un salaire étudiant, plus tard nommé « pré-salaire » ou « allocation d'études ». Ceci tranche – provisoirement un débat dans le mouvement étudiant sur la définition de l'étudiant, et partant de l'action de ses associations représentatives : « privilégier dans l'être transitoire qu'est l'étudiant le futur professionnel uniquement soucieux de son statut social a venir ou au contraire insister sur la condition étudiante vécue ensemble » ⁵

La question du devenir professionnel des étudiants, et notamment la crainte du chômage et de la déqualification, revient de manière récurrente dans l'histoire de l'enseignement supérieur, notamment quand le contexte économique et social s'avère difficile. Avant même les années 1930, on évoque « l'encombrement des carrières », le spectre du « prolétariat intellectuel », « le chômage intellectuel ». Fondée en 1919, la Confédération des travailleurs intellectuels (CTI)⁶ s'en préoccupe dans la crise des années 1930. A partir de 1936/1937, cette problématique est remplacée par celle, qui nous intéresse ici, de « chômage de la jeunesse intellectuelle diplômée ». Alfred Rosier⁷, auteur de *Du chômage* intellectuel, de l'encombrement des professions libérales, (Paris, Delagrave, 1934) joue un rôle essentiel dans cette réorientation, mais il faut y voir sans doute (cf. Infra) les résultats des préoccupations du Bureau universitaire de statistiques, préoccupations partagées par divers auteurs tels R. Weil, avec Le chômage de la jeunesse intellectuelle diplômée (Paris, Syrey, 1937) ou M. Dubois, Que deviendront les étudiants, études sur le chômage des jeunes diplômés (Paris, Sirey, 1937). Bien évidemment, les associations d'étudiants et leur union nationale, l'UNEF, s'en préoccupent, tout comme ses rivales, fédération française des étudiants catholiques (FFEC)8, étudiants du Parti social français⁹ ou, sur leur gauche, l'Union fédérale des étudiants (UFE)¹⁰ issue de l'Union générale des élèves techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture (UGETICA). Dès sa formation en 1927, l'UFE se prononce « contre les bas salaires et traitements des travailleurs intellectuels » et entend favoriser « le placement des travailleurs intellectuels ». Dévaluation du titre, encombrement des carrières, chômage reviennent avec insistance dans les bulletins des associations d'ingénieurs et d'élèves ingénieurs entre 1933 et 1935. Il est vrai que les ingénieurs ont été formés en plus grand nombre entre 1925 et 1930 alors que le nombre de postes offerts baisse entre 1932 et 1935¹¹.

En réalité, le problème du devenir des diplômés se pose de deux façons différentes : d'une part, comme dans les années 1920 ou 1950/1960, on réagit à la déqualification (le titre étant dévalué de par l'augmentation du nombre de ses possesseurs, les postes offerts disposent d'un prestige inférieur à celui qui était escompté) malgré l'expansion économique, d'autre part, quand frappe la crise (années 1930, décennies 1970 et suivantes) monte la crainte du chômage.

Les revendications face à la crainte du chômage varient selon les temps et les lieux, c'est à dire les disciplines.

⁴ Robi Morder (coord), Naissance d'un syndicalisme étudiant, Syllepse, Paris, 2006.

⁵ Alain Monchablon, *Histoire de l'UNEF*, Paris, PUF, 1983, p 43.

⁶ Alain Chatriot, « La lutte contre le chômage intellectuel : l'action de la confédération des travailleurs intellectuels (CTI) face à la crise des années trente », *Le Mouvement social*, N° 214, janvier-mars 2006.

⁷ Alfred Rosier, qui fut président de l'AGE de l'UNEF de Lyon, puis vice-président de l'UNEF, est un des dirigeants de la CTI, puis chef de Cabinet de Jean-Zay entre 1937 et 1939, est secrétaire général du BUS, puis du Centre supérieur des oeuvres. Il continue à suivre les questions étudiantes jusque dans les années 1960 au sein des administrations et de différents organismes.

⁸ David Colon, « Les étudiants catholiques sur le terrain syndical : La FFEC et l'UNEF, de 1929 à 1949 », *Cahiers du Germe*, N° 27, 2007/2008.

⁹ Didier Leschi, « Le parti social français et les travailleurs intellectuels », *Cahiers du Germe*, spécial « , 1996.

¹⁰ Jacques Varin, « l'Union fédérale des étudiants », Cahiers du Germe, spécial 3, 1998.

¹¹ Boltanski, *Les Cadres*, Minuit, p. 120.

De l'entrée en faculté...

Dans un premier temps, les revendications malthusiennes, corporatistes au sens véritable du terme (à savoir garantir une situation à ceux qui en bénéficient en fermant les portes d'accès à ceux qui n'en bénéficient pas encore) émanent principalement des secteurs de la médecine et du droit. Ce sont encore les secteurs dominants dans les facultés, qui sont censés former les futures professions libérales (médecins, avocats). L'on prendra deux exemples : les grandes grèves du droit en 1932, et les poussées xenophobes, notamment en médecine.

- Dans un premier cas, il s'agit d'empêcher l'élargissement social du recrutement. En effet, alors que le ministère entend permettre aux titulaires de la capacité en droit l'intégration dans le cursus de la licence en droit, l'Office du droit de l'UNEF¹³ prend, sur l'initiative du toulousain Vedel, la décision d'appeler à la grève des cours et à des cortèges de rue. Cette décision est désavouée par le bureau national désireux de ne pas entrer en conflit avec le gouvernement, mais le mouvement est significatif de la crainte de la perte de clientèle future autant que de la perte du prestige social.
- Dans un deuxième cas, la crainte d'une concurrence dans l'exercice de la profession médicale se retourne contre l'étranger, le « métèque ». Face à l'arrivée de nombreux étudiants étrangers, principalement exilés allemands (pour la plupart juifs, ce qui donne une connotation antisémite) des résolutions sont votées par de nombreuses corpos de médecine et même par des associations générales, comme celle de Tours en 1935. Il s'agit d'interdire d'exercice les étudiants étrangers et naturalisés de moins de dix ans. Nul hasard si en 1941, c'est un carabin, président de l'AGE d'Alger, qui fait adopter un voeu de *numerus clausus* à l'encontre des étudiants juifs, car si ils ne peuvent exercer le métier, il faut éviter qu'ils s'engagent dans des études à l'avenir bouché pour eux¹⁴ car, comme l'explique le rapporteur, « un fleuve doit s'arrêter à sa source »..

Néanmoins, dans les secteurs littéraires et scientifiques, aux débouchés professionnels moins précis, plutôt orientés vers la fonction publique toutefois, c'est d'autres orientations qui se manifestent. Ainsi, au congrès de 1935, l'AGE de Clermont Ferrand propose de réduire l'âge de la retraite des fonctionnaires, ce qui permettrait d'offrir des postes aux jeunes. Les vagues successives d'augmentation des effectifs de l'enseignement supérieur, qui s'effectue principalement par les lettres et sciences qui deviennent majoritaires dans l'après-guerre, change la tonalité générale. Les revendications malthusiennes sont de plus en plus circonscrites, y compris chez les juristes qui ne fournissent pas que des « libéraux », mais de plus en plus des fonctionnaires et cadres du commerce et de l'industrie. La lutte contre la sélection – leitmotiv récurrent à chaque fois que la tentation se manifeste (réforme Fouchet 1967 et 1968, réformes du premier cycle¹⁵, réformes Soisson/Saunier-Séité¹⁶, réforme Savary¹⁷, Réforme Devaquet en 1986) – est l'étendard brandi par des organisations, l'UNEF, puis celles qui en revendiquent l'héritage, rassemblant les couches nouvelles d'étudiants des filières de masse.

¹² La capacité en droit permet aux non bacheliers de suivre une formation juridique de base en deux ans, mais ils ne sont pas reconnus comme étudiants. La capacité ouvre droit à passer des concours, mais n'autorise pas à suivre des études universitaires qui ne sont ouvertes qu'aux bacheliers.

¹³ L'Office est constitué par toutes les « corpos » (sections) d'une discipline dans l'UNEF, mais, constituant une commission consultative, elle n'a pas en principe d'autonomie. Les années 1930/1932 sont d'ailleurs marquées par la « crise des offices », qui provoque une scission de l'UNEF, qui se résorbe ensuite.

¹⁴ Le voeu d'un numérus clausus de 2,5% sera adopté par un « petit congrès » de l'UNEF en avril 1941, transmis au gouvernement de Vichy. Plus libéral, Vichy accorde 3%. Voir dossier sur les étudiants dans la guerre et l'occupation, dans les *Cahiers du Germe*, N° 25, 2005.

¹⁵ Création du DEUG en 1973, dénoncé comme barrage sélectif à l'issue des deux premières années.

 ¹⁶ Création des filières sélectives avec les Maîtrises de sciences et de gestion, de sciences et de techniques (MSG – MST) en 1974/1975, puis réforme des deuxièmes cycles insérant un diplôme entre la troisième et quatrième années, ce qui est dénoncé également comme barrière sélective.

¹⁷ L'UNEF ID mobilise contre « l'article 14 » qui évoquait la possibilité de sélection, article finalement retiré de la Loi Savary.

L'échec de la réforme Devaquet, et son souvenir, transforme les politiques universitaires. C'est par touches qu'une partie des filières sélectives se maintiennent ou sont introduites au points que près de la moitié des inscrits dans l'enseignement supérieur y poursuivent leurs études, mais on renonce à toute réforme générale susceptible de provoquer des mobilisations centrales 19.

A l'insertion.

A partir de la vague de massification de la fin des années 1980, la question des débouchés devient moins celle de l'entrée en faculté, qui paraît assurée, que celle de la sortie, à savoir l'insertion. Les principales mobilisations nationales étudiantes ont ainsi été provoquées, non par des réformes universitaires, mais par des réformes du Code du Travail qui touchait principalement à l'accès à l'emploi. En décembre 1993, la Loi quinquennale pour l'emploi adoptée sous le gouvernement Balladur prévoit un contrat d'insertion professionnelle (CIP) pour les jeunes primo-arrivants sur le marché du travail. Le décret d'application publié en février 1994 prévoit des abattements de salaire (inférieurs au SMIC) y compris pour les bacheliers jusqu'à bac+2, ce qui met le feu aux poudres, d'abord dans les IUT et BTS, mouvement qui s'étend peu à peu aux universités jusqu'au retrait du CIP. En 2006, l'adoption du Contrat premier embauche (CPE) provoque, cette fois-ci sur le thème de la précarité plus que sur le sous-salaire, un mouvement d'autant plus ample que le Premier ministre Villepin attend plus longtemps que son prédecesseur Balladur pour abroger la mesure.

Dans ces deux cas de figure, l'objet même de la mobilisation qui touche au code du travail, et non le rapprochement idéologique, favorise la jonction entre les mouvements étudiants et les syndicats professionnels de salariés. En 1994, la FAGE²⁰, qui affirmait pourtant à l'époque son « apolitisme » pour souligner sa différence avec les deux UNEF²¹, participe aux intersyndicales et même à la « charte des stages » élaborée avec la CGT et la CFDT.

Cette jonction n'est pas nouvelle. Sans remonter à l'aube du 20è siècle où les associations d'étudiants en pharmacie, puis en médecine, recherchent déjà à nouer contact avec les professions établies, on notera quelques exemples plus contemporains. Dans les IUT tout au long du début des années 1970 des mouvements de grève – en général en février – touchent les établissement pour que les diplômes soient reconnus dans les conventions collectives. Au niveau national comme au niveau local, des contacts sont nombreux avec les syndicats de salariés puisque ce sont eux qui participent aux négociations collectives et des avenants aux conventions.

Encore aujourd'hui, le bureau national des élèves ingénieurs (BNEI), pourtant affilié à l'organisation étudiante Promotion et défense des étudiants (PDE), qui est dans l'échiquier étudiant celle qui affirme le plus son « apolitisme », son « asyndicalisme » et son corporatisme en refusant tout contact national avec les syndicats de salariés²², travaille au sein de la Commission du titre d'ingénieur avec les conféderations syndicales, au travers de leurs unions de cadres et ingénieurs. Au dernier congrès du BNEI (Paris, 2007) étaient ainsi présents la CFE-CGC, l'UCC-CFDT.

Les stages

La question des stages comme éléments de préparation à l'insertion professionnelle a été abordée dans les mouvements étudiants dans les années 1950. Le stage en entreprise commence à se développer

¹⁸ DEUST, IUT, BTS, Licences professionnelles, MST, MSG, MIAGE, Troisièmes cycles DEA-DESS puis M2, HTP

¹⁹ Robi Morder, Emmanuel Porte, « Mouvements étudiants concurrentiels dans un monde étudiant multipolaire face à une décentralisation des réformes », colloque RESUP, Bordeaux, juin 2009.

²⁰ Fédération des associations générales étudiantes, fondée en 1989 par des AG et « corpos » qui s'unissent pour profiter des fonds de la formation aux élus prévus par la Loi d'Orientation de Lionel Jospin.

²¹ Il s'agit de l'UNEF indépendante et démocratique, et de l'UNEF dite « solidarité étudiante », qui ont fusionné en 2001 en une seule UNEF.

²² PDE est fondée en 1994 en opposition à ce qu'elle considère comme « l'évolution syndicale » de la FAGE après le CIP.

même en faculté de lettres, moyen de nouer le « dialogue avec la profession »²³ comme pour renforcer l'intégration universitaire de l'étudiant. En 1958, une expérience originale menée en relation avec le centre d'études et de recherches est lancée à la faculté de lettres de Paris. En fin d'année universitaire, soixante-quinze étudiants volontaires ayant suivi les conférences effectuent un stage d'un mois dans une entreprise. L'enjeu est de montrer que les spécialités littéraires et les mécanismes intellectuels peuvent aussi former aux tâches de la vie professionnelle²⁴. Du questionnaire rempli par une soixantaine d'étudiants, se dégagent deux types de motivations. La première fait référence au souhait de « s'intégrer à un groupe », « tenir sa place dans la société », et la deuxième concerne la « connaissance de soi », l'étudiant voulant connaitre ses capacités et limites. D'une manière générale, il en ressort que « la culture que donne l'enseignement supérieur à une valeur dans la vie pratique »²⁵.

L'union des grandes écoles (UGE)²⁶, notamment au travers de sa commission universitaire, consacre une bonne part de sa réflexion à l'organisation de l'enseignement autour de deux thèmes qui font chacun l'objet d'un « livre blanc ».

Le premier en 1963 sur « les méthodes d'enseignement », le second sur les stages en 1966²⁷.

S'inspirant de l'expérience de l'Ecole des Mines de Nancy menée sous la houlette de Bertrand Schwartz et sur les résultats du colloque UNEF-UGE de Royaumont tenu en 1960 sur « l'adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins de l'économie », l'accent est mis sur les travaux pratiques et dirigés plutôt que sur les cours magistraux, la nécessité de développer le travail sur les polycopiés, l'apprentissage des langues, la constitution de documentation avec une part importante consacrée au travail personnel et à l'apprentissage du travail en équipe. L'évaluation permanente est prônée davantage que l'examen terminal.

Sur les stages, dans le livre blanc de 1966 l'UGE demande qu'ils soient bien préparés car ils donnent une « véritable approche du monde du travail ». Pour l'UGE, le stage doit être intégré à l'enseignement, et donc ne pas se dérouler pendant les vacances. Chaque stage doit faire l'objet d'un rapport rédigé par l'étudiant, et évalué par les enseignants.

Pour préparer le congrès de l'UNEF de Dijon à Pâques 1963, le CEST, l'AGEIEP, l'ENS, l'AGEDESEP forment une « commission stage ». Dans leur rapport²⁸ ils distinguent bien « le stage de production, que nous condamnons mais qui à l'heure actuelle permet à l'étudiant de subvenir à ses besoins, besoins qui n'existeraient pas si l'Etat acceptait une de nos revendications majeures : l'allocation d'études », des stages préconisés par le mouvement en vue d'assurer la « liaison université économie, ou université-monde du travail », dont il revient à l'Université « et non à l'entreprise le droit et le devoir de préparer les jeunes à leur intégration progressive dans les structures économiques du pays ». Il est demandé : une réglementation des stages, financé par l'Education nationale, l'obligation d'accueillir les stagiaires par les entreprises en fonction de leur taille.

En 1966, dans son deuxième livre blanc, L'UGE précise ses propositions, préconisant trois stages :

- un « stage ouvrier » de 8 semaines en première année,
- un stage « d'information » de 5 semaines en deuxième année,
- enfin un « stage de formation » de 6 semaines en troisième année.

²⁵ BDIC, 4° delta 1151/1, 1958, « Le problème de l'intégration des étudiants dans l'entreprise. Analyse des résultats des stages effectués par les étudiants de la faculté des lettres et sciences humaines à Paris ».

²³ Jacques Freyssinet, président de l'UNEF, congrès de Lyon, avril 1960. Jacques Freyssinet sera le directeur du conseil d'administration de l'ANPE en 1981.

²⁴ Didier Fischer développe cela dans sa Thèse.

²⁶ L'UGE constituée en 1947 adhère à L'UNEF en 1957 où elle possède un statut de fédération dotée d'une grande autonomie.

²⁷ Jean Quentin Poindron, , *L'Union des grandes écoles, une organisation d'étudiants dans les années 1950 et 1960*, mémoire de maîtrise, Histoire, Paris 13, 1998 et article. « L'Union des grandes écoles », *Cahiers du Germe spécial* N°3,1998.

²⁸ Reproduit dans Les Cahiers du Germe trimestriel, N° 2, 1^{er} trimestre 1997.

Pour que ces stages correspondent à une action de formation réelle, l'UGE explique que les entreprises qui les accueillent doivent dégager parmi leur personnel des « parrains » pour guider les stagiaires.

Les années 1970 sont marquées par la volonté du syndicalisme étudiant d'échapper à la « mainmise du patronat » sur l'Université. Néanmoins, si les stages sont critiqués, leur utilité n'est pas mise en cause par tous. A gauche, autant l'UNEF-unité syndicale refuse les stages et toute référence à la professionnalisation, autant l'UNEF dite « renouveau » comme le MAS (Mouvement d'action syndicale)²⁹ n'en rejettent pas le principe, mais en demandent des garanties. Le développement massif des stages dans le cours des années 1990 dans un contexte de chômage de masse en favorisent le détournement de but, de plus en plus le stage remplaçant – de manière moins onéreuse pour les entreprises – la période d'essai qui autrefois était incluse dans le contrat de travail (et rémunérée avec un salaire). La « charte des stages » signée par des organisations étudiantes et de salariés, ci-dessus évoquée, puis plus près de nous les actions spectaculaires du mouvement « génération précaire » ont remis à l'ordre du jour la définition plus rigoureuse du stage et abouti à la Loi (N°).

On passe ainsi « des années 1960 où l'UNEF dénonçait tant la vieille « université libérale » « de papa » que l'université « technocratique » émergente [...] aux années 1990 où même les différents mouvements étudiants se proclamant « syndicats » se placent dans une perspective d'adaptation/amélioration de la professionnalisation » 30

Information, orientation, placement.

Considérant qu'il est nécessaire d'informer sur les carrières et l'état du marché du travail pour favoriser une orientation efficace, en 1932, l'UNEF, la Conféderation des travailleurs intellectuels (CTI), la Fédération des associations de parents d'élèves des lycées et collèges, l'Institut national d'orientation professionnelle (INOP) fondent le Bureau universitaire de statistiques (BUS)³¹, sous le patronage du Ministre de l'Instruction publique, Anatole de Monzie. Sa tâche première est de recenser le nombre de travailleurs intellectuels dans chaque profession, et de le comparer avec le nombre des étudiants inscrits dans les filières correspondantes. Les premiers résultats vont à l'encontre des idées reçues : là où l'on croyait qu'il y avait pléthore, il ne s'agissait « bien souvent que de mauvaise répartition entre les différentes branches et aspects d'une profession et, plus encore, entre les différentes régions françaises ».³²

Ainsi, quand en 1936 Jean-Zay arrive au ministère, il trouve un outil statistique déjà rôdé. En 1937, il est prévu que dans chaque faculté s'ouvre un « centre de documentation professionnelle ». En 1939, on compte une vingtaine de centres (soit les deux tiers des villes universitaires) dans lesquelles les associations générales de l'UNEF sont impliquées, dotées d'aides du Centre supérieur des Oeuvres, ancêtre des CROUS et du CNO³³. L'activité du BUS traverse la guerre et l'occupation. Si le travail d'enquête et de documentation est bien mené, avec de nombreux rapports, données, pubications, il ne joue pas le rôle qu'il pouvait espérer d'intermédiaire entre l'étudiant et l'entreprise. Le BUS déplore que les étudiants prenne le plus souvent contact avec leur employeur provisoire pendant leurs études, par petites annonces, donc en dehors de ses services. « D'octobre 1948 à juin 1949, 5700 demandes de travail ont été enregistrées par le BUS, contre 1500 offres dont seulement 1200 furent décemment acceptables »³⁴.

³⁴ France Soir, 17 novembre 1949.

-

²⁹ Le Mouvement d'action syndicale est lancé en 1976 avec le soutien de la CFDT. Voir Robi Morder, « Le Mouvement d'action syndicale », *La revue de l'Université*, N° 19, 1999.

³⁰ Jean-Philippe Legois, Jean-Louis Violeau, « Face à l'institution universitaire et aux réformes » *in* J-P. Legois, A. Monchablon, R. Morder, (coord.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Syllepse, Paris, 2007.

³¹ Sur le BUS, je puise principalement dans le mémoire de maîtrise d'histoire de Stéphane Merceron, L'UNEF des années 30, une organisation d'étudiants dans son temps, UVSQ, 1996 et la thèse d'histoire contemporaine de Didier Fischer, Les étudiants en France (1945-1968). Contribution à une histoire socio-culturelle et politique du milieu étudiant, Paris 10 Nanterre, 1997.

³² Compte rendu du CA du BUS du 3 août 1945.

³³ Centres régionaux et national des oeuvres universitaires et scolaires. Créées par la loi de 1955, avec co-gestion paritaire entre l'Etat et l'UNEF, les recteurs et les AGE. Depuis 1975, les représentants étudiants y sont élus.

Le BUS devient, par une loi promulguée le 8 avril 1954, établissement public en 1954. Il se transforme ensuite en ONISEP. Comme nombre d'organismes crées par ou avec les associations étudiantes, sont développement et son succès ont amené à une professionnalisation puis à une étatisation avec réduction de la « gestion » ou de la « co-gestion » étudiante.

Durant la guerre d'Algérie, l'UNEF, dont on connaît le rôle actif qu'elle joue à ce sujet, n'en continue pas moins son oeuvre universitaire. En 1959, Georges Danton, président de l'UNEF, expose au congrès de Grenoble, dans son rapport moral « ce que nous attendons est simple, une culture générale supérieure dans la spécialité que nous avons choisie, des méthodes de travail appropriées et une préparation à une situation qui ait une valeur dans la vie économique et sociale », tout en précisant, « nous devons éviter une spécialisation trop rapide et une trop grande fragmentation »³⁵. La comission universitaire évoque la création d'un organisme de liaison entre l'enseignement supérieur et les différents secteurs d'activité du pays, sous la tutelle du Ministre de l'Education nationale. En 1960, au congrès de Lyon de l'union étudiante, le successeur de Georges Danton, Jacques Freyssinet, en précise la composition, puisqu'il y inclut les enseignants, les parents d'élèves, les syndicats professionnels. Il insiste sur l'orientation. « L'Université devra également s'adapter à l'économie nationale, ce qui suppose un développement considérable de l'information sur les débouchés, de l'orientation, et aussi un dialogue avec la profession, non pas pour se plier à ses exigences mais pour en tenir compte dans tout ce qu'elles ont de valable pour la formation universitaire ainsi que de ses besoins et de la conception qu'elle a des cadres »³⁶.

Après la mobilisation contre la Loi Devaquet, alors que la nouvelle vague de massification enfle, au début des années 1990, l'UNEF ID réengage une réflexion sur les questions de professionnalisation et sur la nécessité en interne d'organiser mieux les structures de l'organisation par filières, orientation défendue notamment par Olivier Rey. De manière plus globale, il s'agit de réfléchir aux liens qui pourraient être entretenus avec les entreprises en adaptant – avec les spécificités des universités – le travail mené dans les écoles par les associations et bureau des élèves auprès des entreprises, avec notamment le poids des « anciens élèves » organisés et suivis par les annuaires. Une telle valorisation des diplômes n'existe pas à l'Université. Pour l'UNEF ID, dont le président, Christophe Borgel, confie le dossier à Valérie Estournes, le syndicalisme étudiant peut prendre en charge la promotion des diplômes universitaires. L'association MEDIA DIPLOMES est ainsi créée et va poursuivre deux objectifs :

- d'une part, aller dans les grandes entreprises présenter les diplômes, leurs contenus, les capacités et aptitudes pouvant être utiles, auprès des directions des ressources humaines dont, à l'époque, peu sont issus de l'université. Il s'agit donc d'un travail d'information.
- d'autre part, permettre aux étudiants d'acquérir des techniques de recherche d'emploi en partenariat avec l'APEC : rédaction de CV, de lettres de motivations, lecture des annonces...³⁷

Sur plusieurs années, des conférences, stages, séminaires se tiennent avec les AGE de l'UNEF ID. Comme pour l'UNEF de 1938, la mise en place de ces services « peuvent attirer à l'AG de nouveaux étudiants : c'est un élément qu'il ne faut pas négliger »³⁸..

En 1994, après le mouvement sur le CIP, le Président de l'UNEF ID, Philippe Campinchi propose une sorte « d'ANPE Jeunes »³⁹. Le gouvernement Balladur qui vient de mener une « consultation nationale des jeunes »⁴⁰ reprend l'idée et confie à la MNEF le soin de porter le projet. L'AFIJ est ainsi

³⁵ BDIC, 4° delta, 1151/1, 1959, rapport moral, p. 33;

³⁶ BDIC, 4° delta 1151/1, 1960, rapport moral, p. 33.

³⁷ Pour ce faire, Valérie Estournes suit une formation de formateurs à l'APEC. Entretien avec Valérie Estournes, mai 2008.

³⁸ Rapport de Claude Delorme, président de l'UNEF, Paris 1938. BDIC 4° delta 1157/1.

³⁹ Philippe Campinchi, qui quitte la présidence de l'UNEF ID en décembre 1994, n'obtient pas la présidence de l'AFIJ, mais celle de « Inter export », sorte d'AFIJ à l'international. Cet organisme continue à fonctionner en région. Entretien avec Philippe Campinchi, mai 2008.

⁴⁰ La Documentation Française, critique par Gérard Mauger

constituée en août 1994 avec presque toutes les organisations étudiantes⁴¹, élargissant, professionnalisant et – avec la convention signée en mars 1995 avec l'Etat - institutionnalisant l'expérience Media Diplôme.

Bien que l'AFIJ continue à exister, mais perçue comme un service relié aux centres d'information et d'orientation des universités plus que comme « création étudiante », la Présidente sortante de la Confédération étudiante, Julie Coudry, a annoncé lors de son congrès⁴² qu'elle allait lancer une association en partenariat avec l'APEC, en lien avec la CFDT, ayant comme objectif de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

Si dans le secteur de masse non sélectif l'existence des filières historiques, « traditionnelles » (droit, économie, histoire, médecine, ...) qui donnent l'intitulé au diplôme permet une certaine visibilité pour les employeurs potentiels, il n'en va pas de même pour des filières plus récentes. Ainsi, l'AES (Administration économique et sociale), pourtant conçue à l'origine comme professionnelle, à bac + 2 d'abord, puis continuée en licence et en maîtrise, était peu connue. Elle a été la filière par excellence de la « massification », accueillant de par ses caractéristiques les « nouveaux étudiants ». L'existence d'associations à l'échelle locale, fédérées en union nationale des étudiants en AES (UNEAES) correspondait ainsi autant au besoin d'affirmer une identité collective à ces étudiants qu'à faire connaître, et reconnaître, auprès des entreprises les licences, et surtout les maîtrises d'AES. La réforme du LMD – qui a d'ailleurs entraîné la fin des maîtrises AES (et a aussi concouru à la mise en sommeil, puis la fin de l'UNEAES) a multiplié le besoin de faire connaître auprès des recruteurs chacune des formations, ce à quoi contribuent de nombreuses associations de promotion. Il est certain qu'en se multipliant l'offre de formation s'est complexifiée, ainsi que les modalités d'action des associations étudiantes en la matière.

La valorisation de l'engagement étudiant.

L'expérience « bénévole », « militante » acquise par les étudiants engagés constitue bien évidemment une compétence supplémentaire convertible dans le monde du travail : prise de responsabilités, prise de parole, conduite de projets, travail en équipe, animation de réunions, relations avec des partenaires, conduite de négociations, travail sur des dossiers (notamment pour celles et ceux qui ont siégé dans les conseils)...

La question de la « reconnaissance » de l'engagement étudiant dans le diplôme lui-même est débattue dans les congrès étudiants et dans les administrations académiques et ministérielles sans qu'une forme n'ait été adoptée précisément⁴³.

Dans les écoles, les élèves qui ont été membre des BDE (bureaux des élèves) savent tirer parti de ces expériences en les insérant dans leurs CV, expériences parfaitement déchiffrables par les recruteurs qui sont, eux aussi, passés par les écoles. Mais *quid* en ce qui concerne l'Université? Là, il convient de distinguer ce qui est « montrable » et valorisant dans la recherche d'emploi – et c'est le cas de tout ce qui concerne la vie d'associations de filières, ou à thèmes, sur projet, parfois l'expérience institutionnelle – de ce qu'il faut plutôt cacher. Il est évident que ne produit pas le même effet auprès du recruteur la référence à l'animation d'une grève, l'organisation des activités d'associations altermondialistes ou antiracistes, l'élection au sein d'un conseil au titre de l'UNEF ou de SUD. Ce que l'on peut toutefois signaler, et qui ressort de quelques enquêtes et travaux,⁴⁴ ce sont des trajectoires

 42 30 avril, $1^{\rm er}$ et 2 mai 2008. Ce congrès a donné lieu à une table ronde avec des chefs d'entreprise, dont le président du Centre des jeunes dirigeants.

⁴¹ Seule l'UNEF dite « solidarité » refuse d'y participer.

⁴³ Les enseignants peuvent proposer aux étudiants engagés des sujets de dossiers, mémoires, travaux liés à leurs activités associatives, que ce soit en histoire, en gestion, économie, sociologie... En 1976, Bernard Delaire, qui présida aux destinées de l'organisation des étudiants en chirurgie dentaire avait soutenu sa thèse consacrée aux *Apports du syndicalisme étudiant au syndicalisme des professions libérales*.

⁴⁴ Travaux prosopographiques menés par le GERME autour du *Dictionnaire biographique du mouvement social* (Le « Maitron »), Enquêtes aux congrès de la FAGE et des UNEF, Robi Morder, 1997, avec une première synthèse dans *Les cahiers du Germe* N° 11/12, 1999, enquêtes d'Animafac et travaux de l'Observatoire de la vie étudiante...

militantes, où l'on retrouve dans le syndicalisme salarié nombre de militants actifs ou responsables ayant eux-mêmes eu une expérience similaire dans les mouvements étudiants.

A côté de l'entreprise « traditionnelle » où bureaux des élèves et associations d'anciens élèves d'école forment réseaux de sociabilité utiles pour l'embauche, les secteurs de l'économie sociale, autour du mutualisme par exemple, les cabinets d'experts auprès des comités d'entreprise, les collectivités territoriales, les assistants d'élus municipaux, régionaux, nationaux sont toutefois des milieux professionnels où des réseaux de connaissance (et de reconnaissance) plus informels jouent un rôle dans la reconversion professionnelle de l'expérience militante.